

RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES

LA RESTITUTION DES MANUELS SCOLAIRES AURA LIEU LES 20, 21, 22, 26 et 27 JUIN 2017 SELON UN ORDRE DE PASSAGE INDIQUÉ A CHAQUE CLASSE (le planning est consultable sur le site du collège).

NOUS VOUS DEMANDONS DE BIEN VOULOIR :

- ↪ **Respecter la date et l'heure de remise prévues pour la classe de votre enfant** (le jour dit, les élèves iront dans la salle indiquée avec leur professeur principal) ;
- ↪ **Vérifier que chaque manuel comporte bien les nom, prénom, classe de l'élève et l'indication de l'année scolaire** sur le tampon prévu à cet effet à l'intérieur du livre ;
- ↪ **Opérer la remise en état de leurs manuels** : ôter les couvertures plastiques, sauf si elles sont en bon état, enlever tous les papiers ou documents restants dans les livres, **réparer les livres endommagés avec un adhésif incolore résistant avant leur restitution** ;
- ↪ **Vérifier le cas échéant que le CD appartenant au manuel est bien dans le livre**

POUR INFORMATION : LE PRET DES LIVRES EST GRATUIT, MAIS LES LIVRES NE LE SONT PAS !

- ↪ **La circulaire n°IV-70-68 du 5 février 1970 (BOEN n°7 du 12 février 1970) indique que:**

« La responsabilité pécuniaire des familles est engagée dans les conditions du droit commun en cas de dégradation ou de perte des ouvrages prêtés à leurs enfants. »

- ↪ En conséquence et conformément aux dispositions votées en CA (délibération n°2012/2013-04), tout livre non rendu ou rendu dégradé fera l'objet d'une amende.
- ↪ **A titre indicatif, l'amende est de:**
 - 15 euros par livre non rendu
 - 7,50 euros par livre rendu dégradé
 - 6,50 euros par CD d'anglais et d'allemand manquants
 - 5,30 euros par CD d'espagnol manquant
 - Prix d'achat pour chaque livre du CDI non rendu
 - Un bon de dégradation ou de perte sera établi pour les livres perdus ou abîmés*

AUCUN RETOUR DE MANUELS EN DEHORS DES HEURES COMMUNIQUÉES NE SERA ACCEPTÉ.

AUCUN "EXEAT" (CERTIFICAT DE SORTIE) NE SERA REMIS TANT QUE TOUS LES MANUELS NE SERONT PAS RENDUS.

Signature des parents :

MME PONCET, Chef d'établissement,
M. BEUCHERIE, Principal adjoint,
MME RIBEIRO, Gestionnaire.

Signature de l'élève :

* Vous pouvez vous acquitter de l'amende en espèce ou en chèque à l'ordre de : Agent comptable du collège Jean Zay